

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE
DE BOUILLON

=====

- SEANCE DU 29 AOÛT 2024 -

Présents : MM : M. Willy NOIZET, **Conseiller - Président**;
M. Patrick ADAM, **Bourgmestre**;
M. Alain HOUTHOOFT, Mme Julie MAQUA, M. Frank ISTACE, Mme
Aurélie POCHET, **Échevins**;
M. Alain ALBERT, **Président du CPAS**;
M. Guy DENIS, M. Philippe ARNOULD, M. Dominique ADAM, M. André
DEFAT, M. Florian DABE, Mme Pauline MAZIER, M. Pascal
BROUILLON, Mme Stéphanie DE WACHTER, Mme Marie-Julie NEMERY,
M. Fabien DACHY - COSTARD, Mme Armelle TULPIN, **Conseillers**;
~~M. Jean MATHIEU, Directeur général~~;
M. Sébastien PIRLOT, **Directeur général f.f.**;

**Objet : U.V. 57.506.113 Transactions immobilières - [REDACTED] : cession gratuite en
faveur de la Ville d'un chemin construit lors du permis de bâtir - Les Blancs Cailloux 22 à 6830
BOUILLON**

PROJET DE DELIBERATION

Le Conseil Communal, en séance publique,

Vu la demande de permis d'urbanisme de [REDACTED] pour la construction d'une maison
d'habitation au lieu-dit « Les Champs Druelles » sise Les Blancs Cailloux , 22 sur les parcelles
cadastrées 2^{ème} Division, S° A, n° 801/L, 802/A et 806/A .

Vu les plans dressés par M.Jacquemart, architecte, en date du 30.10.2009; délimitant la zone d'une
contenance de 591,5 m² à céder gratuitement en faveur de la Ville et à incorporer dans la voirie
communale ;

Vu l'enquête publique du 23.08.2010 au 08.09.2010 ayant trait à cette propriété de voirie à céder,
d'une contenance de 591,5 m², telle que reprise au plan d'implantation 2/03 du dossier 091056 du
30.10.2009 dressé par l'architecte M.Jacquemart à Paliseul ;

Vu le résultat sans observation de cette enquête ;

Vu le dossier resté en l'état jusqu'à la nouvelle demande de septembre 2023 de [REDACTED] de finaliser
la cession gratuite;

Considérant que le permis d'urbanisme, octroyé par le Collège communal en date du 17.11.2010 à [REDACTED]
[REDACTED], pour la construction d'une maison d'habitation unifamiliale au lieu-dit "Les Champs Druelles"
sise Les Blancs Cailloux, 22 à 6830 Les Hayons sur les parcelles cadastrées 2^e DIV, S° A n° 801L,
802A et 806A comprenait une cession gratuite par [REDACTED] d'un chemin à créer avec les
équipements d'une contenance de 591,5 m² et à incorporer dans la voirie communale;

Vu l'accord de principe du Conseil Communal, en sa séance du 21.10.2010 d'accepter ladite la cession;

Vu la réactualisation du plan du chemin à créer par le géomètre M. Quevrin en date du 19.06.2024;

DECIDE

- De confirmer la cession gratuite par [REDACTED] d'un chemin à créer avec les équipements d'une contenance de 591,5 m² au lieu-dit « Les Champs Druelles» sise Les Blancs Cailloux, 22 à 6830 Les Hayons;

- D'inclure cette zone dans le domaine de la voirie communale;

La passation de l'acte authentique sera finalisée par le notaire de l'acquéreur ; l'ensemble des frais, droits et honoraires liés à l'acte de cession gratuite seront supportés par le demandeur, à savoir [REDACTED].

De reconnaître à cette opération le caractère d'utilité publique.

Le Collège communal est chargé du suivi de la présente.

Fait à l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an que dessus.

(sé) Sébastien PIRLOT & Patrick ADAM

Pour extrait conforme :

Le Directeur général

Le Bourgmestre